

de fonctionnement de l'acquisition de ces journées de RTT en temps normal, puisqu'un CPIP perd en effet une journée de RTT tous les 21 jours d'absence (CMO ou ASA), soit un jour sur la période d'état d'urgence.

Pourquoi en temps de crise sanitaire exceptionnelle devrait-il en perdre 6 fois plus ? Pourquoi y ajouter la contrainte de déposer 5 jours de CA sur la période postérieure au 17 avril sous peine de se voir retirer encore 5 jours de RTT?

La malhonnêteté est donc totale ! Après avoir imposé l'intervention de nombreux collègues dans des conditions sanitaires déplorables, les exposant délibérément à un risque de contamination l'administration s'apprête à imposer à ces mêmes agents de déposer jusqu'au 1/3 de leurs congés sur l'année 2020 pour les seuls mois de mars et avril !

Hélas, ces mesures ne sont que l'écho du traitement indigne réservé aux personnels des SPIP à longueur d'année, de réformes pénales en pseudo transformations méthodologiques...

Jamais notre ministère ne se montre capable de penser sérieusement nos missions, et reste un employeur pitoyable !



Malgré la singularité de cette période, la lutte pour faire reconnaître l'engagement des personnels et défendre leurs droits reste pleinement indispensable !

Transformons le monde de demain en un monde de justice sociale, écologiste et féministe !

**Restons solidaires
Restons combatifs**